

PIECES A PRODUIRE
POUR UNE DEMANDE DE TITRE D'IDENTITE REPUBLICAIN
Toutes nationalités sauf algériens – nés et résidents en France

Article L.321-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : « Sur présentation du livret de famille, il est délivré à tout mineur né en France, de parents étrangers titulaires d'un titre de séjour, un titre d'identité républicain »

Produire les copies et présenter les originaux

Première demande

- Imprimé de demande à compléter au verso
- Extrait d'acte de naissance portant mention de la filiation
- Passeport ou certificat de nationalité de l'enfant si les parents sont de nationalités différentes
- Titre de séjour en cours de validité de chacun des parents
- En cas de divorce ou de séparation de corps, produire le jugement précisant l'exercice de l'autorité parentale,
- Deux photographies d'identité, de face et tête nue, de format 3,5 x 4,5 cm, (photographies réalisées par un professionnel ou dans une cabine automatique agréée)
- Certificats de scolarité depuis le début de la scolarisation jusqu'à l'année en cours, si l'enfant n'est pas en âge d'être scolarisé : attestations crèches, vaccinations...
- Pour les enfants de réfugiés : fournir en plus le certificat administratif et l'acte de naissance délivrés par l'OFPRA
- Un justificatif de domicile** datant de moins de 3 mois : quittance de loyer (en cas de quittance manuscrite joindre le bail de location, ou facture (électricité, eau, gaz, ...), taxe d'habitation, taxe foncière.... Si le demandeur est hébergé : attestation de l'hébergeant + carte d'identité ou carte de séjour de l'hébergeant + facture au nom de l'hébergeant datant de moins de 3 mois.
- Une enveloppe timbrée
- 45 € en timbres fiscaux** ou chèque bancaire + copie d'une pièce d'identité du détenteur du compte

**Attention : la durée du titre d'identité républicain ne pourra excéder 5 ans,
dans la limite de la veille de la majorité de l'enfant (18 ans – 1 jour)**

RENOUVELLEMENT

- Mêmes pièces que pour la première demande**
- Restitution de l'ancien titre original lors du retrait du nouveau titre**
- 45 € en timbres fiscaux** ou chèque bancaire + copie d'une pièce d'identité du détenteur du compte

N. B. : Il convient de rappeler que le mineur étranger porteur d'un titre d'identité républicain est également tenu d'être porteur de son document de voyage étranger (exemple : passeport) en cours de validité dès lors qu'il circule hors du territoire national, à l'intérieur et hors de l'espace Schengen.

ATTENTION

**SEUL UN DOSSIER COMPLET SERA ACCEPTE
LA PRESENCE DE L'ENFANT EST OBLIGATOIRE AU DEPOT DU DOSSIER**



N° 11203*02

étranger mineur

demande d'un : titre d'identité républicain (TIR)
 document de circulation (DCEM)

- Préfecture
 Sous-Préfecture
 Haut-commissariat (1)

Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau Code Pénal.

À REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES ET À L'ENCRE NOIRE.

NB: Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la préfecture, sous-préfecture ou du Haut-commissariat (1) de votre résidence, conformément aux textes en vigueur.

(Partie à remplir par l'administration)

Catégorie:
Documents présentés
et justificatifs:

Photo
d'identité

timbre fiscal
DCEM

MINEUR BÉNÉFICIAIRE:

NOM PATRONYMIQUE

NOM D'USAGE (2):

PRÉNOMS (3):

SEXE: M F NATIONALITÉ:

NÉ(E) LE : À:

DÉPT PAYS

DOMICILE

CODE POSTAL: COMMUNE:

Je soussigné, DEMANDEUR, déclare sur l'honneur:

- exercer l'autorité parentale sur le mineur bénéficiaire en qualité de père, mère, tuteur (4)
- avoir reçu mandat pour effectuer cette demande (4) (5)

NOM PATRONYMIQUE:

NOM D'USAGE (2) de l'époux (se) , de veuf (ve) , autre nom d'usage (4)

PRÉNOMS (3)

SEXE M F NATIONALITÉ

NÉ(E) LE À

DÉPT PAYS

DOMICILE

CODE POSTAL: COMMUNE PAYS

- identité de l'autre parent, à remplir obligatoirement pour le TIR, (4)
du parent résidant à l'étranger mandatant le demandeur, pour le DCEM (4):

NOM PATRONYMIQUE

NOM D'USAGE (2) de l'époux (se) , de veuf (ve) , autre nom d'usage (4)

PRÉNOMS (3)

SEXE M F NATIONALITÉ

NÉ(E) LE À

DÉPT PAYS

DOMICILE

CODE POSTAL: COMMUNE PAYS

- certifie l'exactitude des déclarations ci-dessus.

Date, Signature du demandeur Signature de l'autre parent (1) (6) Date Signature du bénéficiaire .

(1) Uniquement pour le Titre d'identité républicain

(2) Le "NOM D'USAGE" désigne le nom de l'époux(se), veuf(ve), nom de l'autre parent accolé au nom patronymique (nom de naissance). Cette indication n'est pas à fournir dans le cas où le requérant désire que le document soit établi à son seul nom patronymique (nom de naissance).

(3) Les "PRÉNOMS" sont à inscrire dans l'ordre de l'état civil.

(4) Cocher la case utile

(5) Uniquement pour le Document de circulation

(6) Signature du parent quand le demandeur n'a pas l'autorité parentale (DCEM).